# « Ci dist li contes et la sainte Escripture le tesmoigne ». Histoire et fiction dans le manuscrit Bodmer 147

Le Moyen Âge distingue mal récit de fiction et récit historique, ou ne souhaite pas toujours établir une frontière nette entre eux. La compilation conservée dans le manuscrit 147 de la Bibliotheca Bodmeriana à Cologny-Genève apparaît comme emblématique de la difficulté qu'il y a pour l'histoire littéraire moderne à imposer ses classements à des textes médiévaux : d'une part, cette compilation tisse soigneusement, à l'intérieur d'un corpus fictionnel constitué de l'*Estoire del saint Graal*[1], du *Merlin* et de sa *Suite-Vulgate*, un assez grand nombre de textes tirés de la Bible ou de l'histoire profane ; d'autre part, elle utilise de façon récurrente la formule « Ci dit li contes et la sainte Escripture le tesmoigne », c'est à dire qu'elle tend à authentifier le discours fictionnel par le témoignage le plus « auctorial » possible, celui de la Bible.

Le manuscrit Bodmer 147, dont on peut situer la date d'exécution à la charnière du XIII^e^ ou du début du XIV^e^ siècle[2], contient d'une part une *Estoire* incomplète de la fin, un *Merlin* et sa *Suite-Vulgate*, et d'autre part une *Queste del saint Graal* et une *Mort Artu*. Il ne s'agit donc pas d'un manuscrit cyclique puisqu'il y manque l'élément central, le *Lancelot propre*. Ce manuscrit a été copié par deux copistes, mais il a été illustré et relié d'ensemble : un premier copiste a travaillé sur l'*Estoire*, le *Merlin*, et la *Suite-Vulgate* en

1 — Désormais citée *Estoire*.

2 — Françoise Vielliard, « Un texte interpolé du cycle du Graal (Bibliothèque Bodmer, manuscrit 147) », dans *Revue d'histoire des textes*, t. 4, 1974, p. 289-337.

insérant à la fin du *Merlin* un *Roman de Troie en prose*[3] dérimé de Benoît de Sainte-Maure et inconnu par ailleurs, et en interpolant le texte de l'*Estoire* et de la *Suite-Vulgate* de nombreux textes parmi lesquels se détachent la Bible dans la version française dite du XIII^e^ siècle[4] et, pour la *Suite-Vulgate*, les *Faits des Romains*. Un second copiste s'est chargé de la *Queste del saint Graal* et de la *Mort Artu* : ces deux textes ne font l'objet d'aucune interpolation et n'utilisent jamais la formule associant « li contes » et la « sainte Escripture »

Le premier copiste annonce à la fin de la *Suite-Merlin* le *Lancelot propre* en ajoutant à la fin du texte canonique (« par cui il perdi le chastel de Trebe, ainsi comme li contes devisera ça avant ») la précision suivante : « qui commencera en tele maniere : En la marche de Gales en la petite Bretagne et cetera »[5], mais il n'a pas copié ce texte ; en revanche il a copié sur deux feuillets qui restaient blancs à la fin du dernier cahier qui contient la *Suite-Vulgate*, donc à la fin de son propre travail, trois sermons de Maurice de Sully[6] qui proviennent vraisemblablement du même manuscrit que celui dont ont été tirés deux autres œuvres du même auteur qui sont intégrées au texte de l'*Estoire*. Je considère donc ce premier « scribe-éditeur » comme l'auteur de la compilation élaborée autour du groupe *Estoire*, *Merlin* et *Suite-Merlin*.

Dans cette première partie du volume, les éléments visuels de structuration du texte, illustrations de premier et de second registre, lettrines, rubriques, sont fortement et subtilement hiérarchisés ; de plus, les transitions ménagées par le compilateur pour relier le texte de l'œuvre dans laquelle il introduit une interpolation sont intégrées à la trame même de ces textes et ne sont jamais mises en valeur visuellement. Il s'agit donc d'un travail de compilation soigneusement élaboré sur les motivations duquel on peut tenter de s'interroger.

1. Le manuscrit Bodmer ne donne que la première moitié de l'*Estoire* : le texte est interrompu, au milieu d'une phrase, pendant

3 — *Le roman de Troie en prose (Version du Cod. Bodmer 147)*, édité par Françoise Vielliard, Cologny-Genève, 1979 (*Bibliotheca Bodmeriana, Textes*, 4).

4 — Sur cette traduction de la Bible, vraisemblablement effectuée sur la version de la Vulgate dite parisienne, voir la synthèse de Pierre-Marie Bogaert, « Bible française », dans *Dictionnaire des lettres françaises, Le Moyen Âge*, édition entièrement revue et mise à jour sous la direction de Geneviève Hasenohr et Michel Zink, Paris, 1992, p. 179-196, part. § 6. Les traductions de la Bible complète à partir de 1250.

5 — F. Vielliard, « Un texte interpolé… », p. 332.

6 — F. Vielliard, « Un texte interpolé… », p. 332-333. Leur présence est signalée sur la page du manuscrit par l'emploi de titres rubriqués.

l'explication par Celidoine du second rêve du roi Label[7], mais le manuscrit comporte ensuite deux feuillets restés blancs, ce qui permet de supposer une lacune à un niveau antérieur à la compilation. En revanche le texte de l'*Estoire* contient de nombreux textes religieux[8] imbriqués très étroitement dans le récit de fiction : de nombreux extraits des *Évangiles* composent, en introduction au récit proprement dit de l'*Estoire* une vie du Christ dans l'ordre chronologique ; le texte presque complet du *Livre de la Genèse* est présenté en trois épisodes, d'abord par le biais d'une question de l'empereur Vespasien à Joseph d'Arimathie au moment de sa libération, puis par un récit du Christ à Josephé au moment de son sacre, enfin par un récit de Josephé au moment de la conversion de Seraphé ; des éléments d'instruction religieuse sont fournis par Josephé au roi Evalac ; enfin des éléments de théologie morale extraits de la traduction anonyme du *De miseria humanae conditionis* d'Innocent III sont utilisés par le « prudhomme » pour argumenter sa mise en garde à Mordrain après la tentation de ce dernier.

Conjointement à la succession des images qui illustrent la Genèse ou la vie du Christ, tous ces textes contribuent à assurer à l'*Estoire* une autorité religieuse. Cette autorité est renforcée par l'emploi à deux reprises de la formule : « Or dit li contes et la sainte Escripture le tesmoigne ». On sait que certains manuscrits de l'*Estoire* développent la formule récurrente « Or dist li contes... » en « Or dist li contes et la vraie estoire le tesmoigne »[9], mais il ne semble pas qu'on trouve ailleurs cette association entre conte et Écriture sainte pour authentifier l'*Estoire*.

La formule apparait pour la première fois au moment où Josephé s'apprête à faire à Seraphé le récit de l'histoire d'Abraham : « Or escoutez, dist Josephés, et ge le vos dirai mot a mot. Ci endroit dit li contes, et la sainte Escripture le tesmoigne en la Bibe au douzieme chapistre de Genesi, que Nostre Sires Dex dist a Bram... »[10]. On remarquera que c'est, dans toute la compilation, la seule occurrence de la formule assortie d'une référence précise et juste au chapitre XII de la Genèse. À la fin de cette même interpolation, au moment où reprend le texte de l'*Estoire*, on trouve la même formule alors qu'il ne s'agit plus de la Bible, mais bien du texte de fic-

7 — *L'Estoire del saint Graal* édité par Jean-Paul Ponceau, Paris, 2 vol, 1997 (*Classiques français du moyen âge*, 120-121), p. 313, § 495 et 496.

8 — F. Vielliard, « Un texte interpolé... », p. 292-314.

9 — *Le Livre du Graal. I. Joseph d'Arimathie, Merlin, Les Premiers faits du roi Arthur*, édition préparée par Daniel Poirion..., Paris, 2001, p. 56, ou p. 214.

10 — F. Vielliard, « Un texte interpolé... », p. 308.

tion : « Ci endroit dit li contes et la sainte Escripture le tesmoigne, que Josephés dit au roy Evalac et a Seraphé... »[11].

Sont donc mis sur le même plan et authentifiés par la même formule associant conte et Écriture sainte, la Bible elle-même et l'*Estoire.*

2. Le *Merlin* du manuscrit Bodmer se rattache à la version définie par A. Micha[12]. Les manuscrits de cette version, la mieux représentée, se caractérisent par le fait qu'ils séparent le *Merlin* de la *Suite-Vulgate,* soit par une miniature, soit par une page, totalement ou partiellement blanche : le manuscrit Bodmer sépare non seulement le *Merlin* de la *Suite* par deux feuillets blancs et par une grande miniature mais aussi par un *Roman de Troie en prose,* greffé en appendice au *Merlin.*

Le début du *Merlin* est un peu plus étoffé que le texte commun[13] :

> Ci endroit dit li contes, et la sainte hystoire le tesmoigne, que moult fu yriez li anemis quant Nostre Sires ot esté en enfer et il en ot gité Adam et Eve, Noël, Abraham, Ysaac, Jacob, Joseph, Moyses, Aaron, David, Ysaïe, Jheremie, Daniel et touz les autres prophestes et saint Jehan Baptiste et des autres tant comme il li plot. Et quant li anemi virent ce...[14].

Cette introduction associant conte et Histoire sainte inscrit fortement le texte, par la procession des grandes figures de l'Ancien Testament qu'elle est la seule à faire figurer aux côtés d'Adam et Éve, dans l'histoire du salut. Le texte du *Merlin* fourni par la compilation Bodmer ne comporte cependant pas d'interpolation[15] avant le *Roman de Troie* introduit par quelques lignes supplémentaires qui s'articulent sur la fin normale du *Merlin* annonçant la *Suite-Vulgate* :

> Ainsi fu Artus esleuz a estre roy dou païs et aprés, par le conseil l'arcevesque et de Mellin et des genz dou païs, il fist savoir par tout le royaume de Logres que il tenroit a la mi aoust ensivant une grant feste a Karlion et que totes genz i feussent a ce jour, granz et petiz, por savoir les commandemenz que li roys fera. Mes atant

11 — F. Vielliard, « Un texte interpolé... », p. 309.

12 — *Robert de Boron, Merlin, Roman du XIII^e siècle.* Édition critique par Alexandre Micha, Genève, 1979 (*Textes littéraires français,* 281).

13 — *Robert de Boron, Merlin...,* p. 18 : « Mout fu iriez li anemis quant Nostre Sire ot esté en enfer et il en ot gité Adan et Eve et des autres tant com il li plot... » ; *Le Livre du Graal,* p 571 : « Or dist li contes et la vraie estoire le tesmoigne que molt fu iriés li anemis quant Nostre Sires ot esté en enfer et... »

14 — F. Vielliard, « Un texte interpolé... », p. 315.

15 — Voir la position du manuscrit Bodmer dans la tradition manuscrite du *Merlin* dans F. Vielliard, « Un texte interpolé... », p. 315-317.

> se test ores li contes de lui et parlerons de Mellin qui s'en ala a Blaise son mestre et li conta mot a mot si comme li roys Artus avoit esté coronez (et par lui le savons nos encore). Et puis li dist : « Ge vueil que tu mestes en escrit comment et por quele achoison Troie la grant fu destruite et essilliee. » Et Blaises dist : « Ce ferai ge moult volentiers, car aussi avoie ge grant desirrier de savoir en la verité. – Or prenz donc I autre livre et ge t'en diré mot a mot la certaineté, comment et porquoi la guerre commença et les granz batailles et les granz mortalitez qui en furent. » Et Blaises dist : « Et ge l'escriré volentiers. »
>
> En une des parties de Grece qui est apelee Syce...[16]

Après la fin canonique du *Merlin*[17], le compilateur, en annonçant la fête de Caerleon, annonce le récit de la *Suite-Vulgate*, puis il utilise le procédé normal d'enchaînement des épisodes dans le *Merlin* (« Mes atant se test ores li contes de lui et parlerons de Mellin... »). Merlin énonce son projet littéraire par l'ordre traditionnellement donné à Blaise (« Ge vueil que tu mestes en escrit ») mais en proposant une histoire originale, celle de Troie. D'autre part le second ordre donné à Blaise, (« prenz donc I autre livre ») démarque le *Roman de Troie* du reste du *Merlin* : il ne s'agit pas de continuer la même histoire mais bien d'en commencer une autre, de mettre l'histoire de Troie en parallèle avec les débuts du règne d'Arthur. L'annonce situe aussi le projet de côté de l'Histoire en s'appuyant sur ses deux piliers, vérité et chronologie. Blaise désire savoir la « vérité » et Merlin lui assure de lui dire la « certaineté » ; Merlin d'autre part, en proposant d'exposer les causes avant le déroulement des batailles, esquisse un plan chronologique de son récit.

Matériellement, le *Roman de Troie* lié au Merlin par cette transition, commence au début d'un cahier par une illustration de second rang par sa taille et de premier rang par sa structure à quatre compartiments et à antennes : il semble occuper dans le manuscrit Bodmer un statut hybride entre texte indépendant et nouveau chapitre du *Merlin*. Or l'association entre conte et Histoire sainte, invoquée au début du *Merlin*, se retrouve à l'intérieur même du *Roman de Troie*, après l'enlèvement d'Hélène : « Ci endroit dit li contes et la devine histoire le tesmoigne que li roys Menelaus estoit en Parthe... »[18].

16 — F. Vielliard, « Un texte interpolé... », p. 317-318.

17 — *Robert de Boron, Merlin...*, p. 290 : « Einsis fu Artus esliz et fait roi dou roiaume de Logres et tint la terre et le roiaume en pais » ; voir aussi *Le Livre du Graal*, p. 774, § 209.

18 — *Le Roman de Troie en prose (Version du Cod. Bodmer 147)*, p. 52 ; c'est le seul endroit, dans le *Roman de Troie*, où est fait référence à l'autorité d'un texte.

À deux reprises donc, dans le *Merlin* et dans son appendice le *Roman de Troie*, fiction arthurienne et fiction troyenne se trouvent authentifiées par le témoignage de l'Histoire sainte[19].

3. Le manuscrit Bodmer offre la version longue et sans doute primitive de la *Suite-Vulgate*[20]. Cette *Suite-Vulgate* est raccordée au *Merlin* par une phrase de transition qui rappelle la cour de Caerleon qui a été convoquée à la fin du *Merlin* et dans laquelle on remarque à nouveau l'association entre conte et Écriture sainte : « A la mi aoust aprés ce que li roys Artus ot esté coronez et que il ot receue l'ordre de chevalerie, si comme li contes et la sainte Escripture le tesmoigne, que il tinst court grant et merveilleuse a Karlyon et fist savoir par toutes les regions du royaume de Logres a roys et a dux et a touz les autres barons que chascun venist a cele jornee a Karlyon » ; c'est à partir de la phrase suivante (« A cele court vinst li roys Loth d'Orcanie, qui tinst la terre de Loonois… ») que le manuscrit Bodmer se raccorde au texte commun[21]. Dans le début de la *Suite-Vulgate*, les articulations du texte mises en valeur par les lettrines reposent majoritairement sur le modèle traditionnel « ci endroit dit li contes » sans que soit fait aucune allusion à l'Écriture sainte. Dans l'épisode de Grisandole en revanche, au moment où Merlin se présente en homme sauvage et démasque la femme luxurieuse de l'empereur de Rome[22], est introduit un bloc textuel constitué des *Faits des romains*, du *Livre de Judith* et des deux *Livres des Macchabées* dans la version de la Bible du XIII^e^ siècle. Ces trois textes se suivent, ils ne sont pas séparés matériellement de la *Suite-Vulgate*, mais ils sont indirectement mis en valeur à l'intérieur du manuscrit car ce sont les seuls qui ont fait l'objet d'une rubrication portant sur les titres de chapitre[23]. On sait que dans la version courante de la *Suite-Vulgate*, alors que l'empereur demande son nom à l'homme sauvage, ce dernier refuse et ne révèle son nom qu'il inscrit, en hébreu, sur le chambranle de la porte qu'au moment

19 — On peut considérer « la sainte hystoire », « le devine histoire » comme des variantes de la formule « la sainte Escripture », que l'on retrouve dans la *Suite-Vulgate*.

20 — Richard Trachsler, « Pour une nouvelle édition de la Suite-Vulgate du Merlin », dans *Vox Romanica*, t. 60, 2001, p. 128-148.

21 — *Le Livre du Graal*, p. 775, § 209 : « A cele court qu'il tenoit vint li rois Loth d'Orcanie qui tint la terre de Loenois ; »

22 — *Le Livre du Graal*… p. 1249, § 450 : « Lors demande li empereres coment il a nom et qui estoit li clers qui en tel maniere ot parlé a lui » ; le texte est meilleur dans *The Vulgate version of the Arthurian romances edited from manuscripts in the British Museum* by H. O. Sommer, Londres, t. II, vol. p. 291, ligne 18 : « Lors demande li empereres comment il a non et ki li chers estoit ki ensi ot parlei a lui ».

23 — La rubrication correspond pour les *Faits des Romains* aux titres des chapitres tels qu'ils figurent dans la majorité des manuscrits ; elle est réduite pour *Judith* et les *Macchabées* aux indications « *capitulum x* » renvoyant à la capitulation canonique des livres bibliques.

où il quitte l'empereur[24]. L'auteur de la compilation Bodmer, qui ne mentionne pas l'épisode du nom inscrit sur le chambranle, accroche l'interpolation sur la question de l'empereur (« et lors li enquist li empereres et demanda son nom ») en faisant immédiatement dévoiler par Merlin son identité :

> Et il li dist que il avoit a non Mellin de Nohomberlande. Quant li empereres oÿ ce, si en fu moult liez quar mainte foiz en avoit oÿ parler, si li enquist de moult de choses. Et Mellins li conta comment li roys Claudas de la Deserte et li dux Froles d'Alemaigne et Randol le senechal et Poinces Antoines avoient esté desconfit devant le chastel de Trebe et li dist : « Julius Cesar, se tu aimes droit et justice et tu vueilles riens faire de mon conseil, ge te loe que tu ne voyses mie au royaume de Logres pour grever le roy Artu, car trop est prodoms et loial ; que bien saches, se tu i vas, que grant dommage t'en venra ; car tu portes le non dou bon Juille Cesar, le premier empereor de Rome qui tant conquist de provinces et qui si longuement guerroia a Pompee et au commun de Rome por l'achoison dou triumphe que li communs ne li voloit ostroier. – A ! Mellins, biax dolz amis, ge te pri que de celui Juille Cesar me dies la vie et de ses huevres. » Et Mellins dist : « Volentiers le vos diré tot mot a mot »[25].

L'analyse de cette transition fournit les éléments suivants :

a. Dès que l'empereur connaît l'identité de Merlin, il le presse de questions.

b. Merlin commence par résumer ce qui c'est passé : la victoire d'Arthur à Trebe sur Claudas, Frolles, Randol et Ponce Antoine, c'est à dire la « guerre des Gaules » d'Arthur.

c. Il prophétise ensuite l'avenir, la victoire d'Arthur sur l'empereur de Rome.

d. Il propose à l'empereur le modèle du grand Jules César en lui présentant l'Histoire comme exemple moral ; pour cette raison, il privilégiera dans le récit de la vie et des œuvres de César la guerre civile (« qui si longtemps guerroia a Pompee et au commun de Rome ») au détriment de la guerre des Gaules, simplement incluse dans la mention de la conquête de « tant de provinces ».

e. Il dira « tot mot à mot », c'est à dire que le compilateur assure de suivre son texte-source fidélement.

Après le prologue reproduit intégralement mis à part les premières phrases qui justifient moralement l'entreprise, quand com-

24 — *Le Livre du Graal*... p. 1250, § 451 ; *The Vulgate version*, p. 291, ligne 34.
25 — F. Vielliard, « Un texte interpolé... », p. 322.

mence le texte des *Faits des Romains* proprement dit[26], on retrouve mentionnée la double autorité du conte et de l'Écriture sainte :

> Ci endroit dit li contes et la sainte Escripture le tesmoigne, que ainçois que empereres feussent en la cité de Rome, que maint roy la gouvernerent et pluseurs autres jugeors dont li contes fera mention ci aprés. Li premiers roys qui fu en la cité de Rome ot a non Romulus...[27].

Le manuscrit Bodmer suit assez fidélement le texte des *Faits des Romains*[28]. Pour quelques passages dont le plus important est le récit de la guerre des Gaules, le texte des *Faits des romains* est remplacé par un résumé fait de phrases directement empruntées au texte-source et qui ne retient, si on prend l'exemple de la guerre des Gaules, que les prises de Gergovie, d'Autun et de Paris et passe sous silence la campagne d'Armorique ainsi que la première et la seconde expédition en Grande Bretagne.

À la fin des *Faits des Romains* le compilateur utilise à nouveau une transition pour introduire le *Livre de Judith*[29] :

> Ore empereres, dist Mellins, or as oÿ la vie et la mort dou bon Juille Cesar et combien de poine et de travail il ot en son tans. Si te commanderé a Dieu et m'en iré ou royaume de Logres, en la Grant Bretraigne, ou li bons roys Artus m'atent, qui s'en vieult aler ou roiaume de Carmelide por espouser la fille au roy Leodagan. – Ha ! Mellins, biax douz amis, dist li empereres, moult me plest ta compaignie et ce que tu m'as conté de Juille Cesar, et bien m'en as dit la verité si comme il me semble. Si te pri que tu demores encore un petit avecques moi et me contes comment et en quel maniere Judith coppa la teste a Holoferne qui tant estoit de grant puissance si comme l'en dit. – Volentiers, dit Mellins, je vos diré mot a mot si com l'Escripture le tesmoigne.
>
> Li livres de Judith est leuz aus Hebriex et est escrit par parole de grec : por ce me travailleré a ta requeste et le te diré au mielz que ge porré en françois. Dont ge te pri, toi et touz autres, que vos preigniez Judith, dame juieve moult bele et resplendissant, en

26 — Louis-Fernand Flutre et K. Sneyders de Vogel, *Li Fet des Romains compilé ensemble de Saluste et de Suetoine et de Lucan, texte du XIII^e siècle...*, 2 vol. Paris, 1938, t. I, p. 5 : « Roi governerent la cité de Rome tout avant. Romulus en fu li premiers rois... »

27 — Manuscrit Bodmer 147, fol. 198a.

28 — Il appartient au groupe I que Flutre considérait comme le meilleur ; on trouvera la liste des rubriques et les correspondances avec le texte de l'édition Flutre dans F. Vielliard, « Un texte interpolé... », p. 325-328.

29 — La fin des Faits des Romains est annoncée par une rubrique « Ci fine comment Mellins ot raconté a l'empereor de Rome la mort et la vie de Cesar » qui n'accompagne pas une image : elle peut donc être considérée comme un titre de chapitre au même rang que les titres de chapitres rubriqués qui rythment tout le texte des *Faits des Romains*.

> example de chasteé, et la desclarez par loange perpetuel, quar Dex li dona vertu et puissance de garder sa chasteé et force que ele voinquist celui qui ne pooit estre voincu ne sormontez et dirai comment.
>
> Uns roys fu aus Mediens qui ot nom Arphaxat...[30]

Si on compare cette transition à celle qui a introduit les *Faits des Romains*, on retrouve des éléments communs :

a. C'est encore l'empereur qui pose les questions et qui continue à arrêter le cours de l'histoire d'Arthur (« Si te pri que tu demores encore un petit avecques moi... »).

b. Merlin rappelle ce qui vient d'être fait : « or as oÿ la vie et la mort du bon Juille Cesar »

c. Il annonce ce qui va arriver, le mariage d'Arthur et de Guenièvre « la fille au roy Leodagan », c'est-à-dire la reprise de la *Suite-Vulgate*

d. Merlin s'engage à dire mot à mot la vérité, avec la seule garantie de l'Écriture, puisqu'ici il s'agit du texte même de la Bible.

Merlin propose l'histoire de Judith comme exemple de chasteté, en contrepoint à l'histoire de l'impératrice luxurieuse, ou en complément de l'histoire de la sage et vertueuse Grisandole, comme il a proposé auparavant l'histoire exemplaire de Jules César. L'originalité du passage est que Merlin présente l'histoire de Judith comme son propre travail de traducteur du grec en français. Or il s'agit du texte de la Bible et l'auteur de la compilation Bodmer propose ici une figure de Merlin en concurrence implicite avec la grande figure de traducteur de la Bible, saint Jérôme. On peut remarquer aussi que c'est la seule fois dans toute la compilation, si on met de côté le prologue de l'*Estoire* où le narrateur évoque les sources de son « livret »[31], où est évoquée une transmission de textes, et non plus seulement une transmission de parole.

C'est Merlin qui prend l'initiative de compléter l'histoire de Judith de celle des Macchabées ; le texte du premier livre est lié à celui de Judith par une transition utilisant également le rappel de ce qui vient d'être dit (histoire de Judith) puis l'annonce de ce qui va être dit (histoire des Macchabées) sous l'autorité de l'Écriture :

> Ores, empereres, ainsi ouvra la bone Judith, qui tant trouva grace envers Nostre Seignor ; mes ainçois que ge me departe de toi,

30 — F. Vielliard, « Un texte interpolé... », p. 328.

31 — *Le Livre du Graal...* p. 21 § 15 : « si aparut a moi li Haus Maistres ausi que il avoit fait autre fois par devant, et me dist : "Au premier jour ouvrable escri cest livret ; et prens a l'aumaire quanque il couvient a escrivain"... »

> te conteré et feré connoistre les batailles qui furent entre les dux des Hebriex et la gent de Perse et les nobles victoires dou duc Machabeu et les granz faiz des freres Machabeux qui soffrirent criex tourmenz por les saintes lois desouz le roy Antiochus ; lesquiex lor mere debonaire, ja soit ce qu'il feussent contrainz par divers tormenz, comme ele plorast, ele ne plorast mie tant solement, ainz les enortoit joieuse a la gloire de passion, c'est de soffrance. Et tout ainsi le puez de moi oÿr comme il est trouvé en la devine Escripture[32].

Enfin, le retour dans le texte de la *Suite-Vulgate* s'opère aussi discrètement que s'est opéré le détour vers les *Faits des Romains* au moment où, quelque lignes plus loin dans la version commune, Merlin quitte l'empereur en lui révélant son nom[33] :

> Ore, empereres, dit Mellins, or t'ai ge conté mot a mot les II livres des Machabeus. Si m'en irai ou royaume de Logres et te commanderé à Dieu. – Certes Mellins, dit li empereres, moult amasse ta compaignie se il poïst estre mes puis que ta volenté est tele et estre ne puet, a Dieu te commeant. Mes atant se test ore li contes a parler de l'empereor et retorne a Mellins. Or dit li contes que quant Mellins se fu partiz de Julle Cesar, l'empereor de Rome, a qui il ot s'avision contee et la vie de Judith et les fez dou bon Juille Cesar et les granz chevaleries et les durs travaux des Machabeux, que il se mist au chemin de la Grant Bretagne et erra tant que il vint en Ohombellande a Blaise son mestre, et li conta toutes icés choses. Et entre icés entrefaites, li roys des cent chevaliers et li roys Tradelinanz de Norgales et ses freres… [34]

On remarquera que la parole de Merlin a fini par se dédoubler, se répéter : Merlin retourne enfin à Blaise pour que le cours de l'histoire du Graal et d'Arthur reprenne, mais il suspend à nouveau le temps en lui racontant ce qu'il a déjà dit à l'empereur.

D'autres exemples de tentatives pour combiner l'histoire de l'antiquité païenne avec celle de l'antiquité biblique sont repérables dans l'organisation des manuscrits, même en dehors des textes constitués comme tels que sont par exemple l'*Histoire ancienne jusqu'à César*, ou la *Bible* de Jean Malkraume[35] que l'insertion du *Roman de Troie* après le passage de Mer rouge apparente

32 — F. Vielliard, « Un texte interpolé… », p. 329-330.

33 — *Le Livre du Graal*… p. 1253, § 454 : « Or dist li contes que ausi tost que Merlins se fu partis de Julius Cesar qu'il se mist au chemin envers la Grant Bretaingne a Blayse son mestre qui molt le rechut liement… Et retourne a parler des X rois… » ; voir aussi *The Vulgate version* p. 292, ligne 38 et ss.

34 — F. Vielliard, « Un texte interpolé… », p. 331.

35 — J.R. Smeets, *La Bible de Jehan Malkaraume* (Ms. Paris, Bibl. Nat., f. fr. 903, XII$^{e}$-XIV$^{e}$ s.), Amsterdam, 1978, 2 vol.

à une sorte d'histoire universelle. On sait aussi que, dans les textes historiques, les repérages chronologiques utilisent conjointement les dates de l'antiquité païenne et celles de l'antiquité biblique[36].

On sait que les romans arthuriens en prose ne manquent pas à l'occasion de mentionner, voire de développer des événements appartenant à l'histoire romaine : l'histoire romaine est présente dès l'*Estoire* à travers les personnages de Titus, de Vespasien et de Pompée... Richard Trachsler[37] a déjà montré que la *Suite-Vulgate* met a plusieurs reprises ses personnages en contact avec l'espace de Rome comme pour fusionner dans un seul cadre spatio-temporel la Bretagne d'Arthur et l'empire romain.

On a bien étudié aussi les exemples de tentative pour construire une histoire du monde permettant de combiner l'histoire de Troie, celle de Rome et celle d'Arthur. On pense évidemment au manuscrit fr. 1450 de la Bibl. nat. de Fr. qui propose la suite *Troie, Eneas, Brut* à l'intérieur duquel sont insérés pour illustrer les merveilles du règne d'Arthur pendant les vingt ans de paix, *Erec et Enide, Perceval* avec une partie de la première continuation, *Cligès, Yvain, Lancelot* et enfin *Dolopathos*[38].

Mais, ici, le compilateur va plus loin : il cherche, semble-t-il, à combiner les données de l'histoire biblique, de l'histoire du Graal et de l'histoire païenne. D'autre part en associant conte et Écriture sainte uniquement dans les passages où il interpole le récit arthurien qui lui sert de base, il donne à ses interpolations un poids particulier.

La construction de la compilation repose sur un modèle didactique, en particulier celui de la question : Vespasien demande à Joseph d'Arimathie de lui raconter la Création, Blaise demande à Merlin de lui raconter Troie, l'empereur demande à Merlin de lui raconter Jules César et Judith... Le fait que les interpolations se présentent comme des réponses à des questions permet évidemment de déjouer la difficulté qu'il y aurait à combiner les chronologies différentes de la Bible, de l'histoire de Troie, de celle de Jules César et de celle d'Arthur.

D'autre part la compilation intègre un texte qui est lui-même une mise en prose originale du *Roman de Troie* de Benoît de Sainte Maure et que l'on peut attribuer, à titre d'hypothèse, à l'auteur

36 — Pour ne prendre qu'un exemple, voir les notations chronologiques insérées dans le cours du texte par Geoffroi de Monmouth dans l'*Historia regum britanniæ* qui ont été reprises par tous ses traducteurs et adaptateurs.

37 — Richard Trachsler, « Merlin chez Jules César. De l'épisode de Grisandole à la tradition manuscrit de la Suite du "Merlin" », dans *Studi francesi*, t. 45, 2001, p. 61-71.

38 — Voir *Les manuscrits de Chrétien de Troyes*, éd. Keith Busby, Terry Nixon, Alison Stones et Lori Walters, Amsterdam, 2 vol., 1993 (*Faux Titre*, 72).

de la compilation. Et autant que du côté de l'association fiction-histoire, une des clef de cette compilation est peut-être à chercher du côté de l'utilisation de la prose. On sait que la prose est fondamentalement au Moyen Âge non seulement le langage de la littérature religieuse, mais aussi celui de la Bible donc celui de Dieu : « Un livre qui renferme une révélation des desseins de Dieu doit être en prose. C'est le cas des romans du Graal, dès lors qu'ils retracent l'histoire familiale des gardiens du vase mystique, de Joseph d'Arimathie à Galaad ou à Perceval, dès lors que cette histoire est supposée intéresser le salut de l'humanité… »[39]. Ainsi sans doute l'histoire de Troie doit-elle être obligatoirement mise en prose pour recevoir le témoignage de l'Histoire sainte, c'est à dire pour être authentifiée.

Dans cette perspective, l'alliance du conte et de l'Écriture sainte se comprend peut-être mieux. Il faudrait d'ailleurs analyser la forte culture religieuse du compilateur qui utilise, en particulier avec la traduction du *De miseria conditionis humanae* d'Innocent III dont le manuscrit Bodmer représente un des témoins les plus anciens, des traductions de textes religieux récentes. Un conte donc qu'éclaire et qu'authentifie la Bible, voilà comment peut-être on peut voir la compilation : une fiction certes mais nourrie, éclairée par l'Histoire sainte et aussi plus largement par les exemples moraux que fournissent l'histoire profane, voilà ce que peut-être nous propose le scribe éditeur : et on peut alors penser le *Roman de Troie*, avant le récit projeté du mariage d'Arthur et de Guenièvre, comme le récit rappelé des amours malheureuses et des catastrophes qu'elles engendrent ; les *Faits des Romains* après le récit des difficultés qu'a éprouvées Arthur à asseoir son pouvoir, comme le récit éclairant des difficultés qu'a éprouvées César à établir le sien ; le livre de Judith, exemple de « chasteé » comme contrepoint exemplaire à la noirceur de la femme impudique et adultère de César ; et les livres des Macchabées comme un récit fondateur de l'exaltation de la prouesse chevaleresque et guerrière.

Françoise VIELLIARD
*École nationale des chartes*

39 — Michel Zink, *Littérature française du Moyen Âge*, Paris, Paris, 1992 (*Collection premier cycle*), p. 187-188.